

COMpte Rendu Conseil Municipal DU Mercredi 21 Juillet 2010

Noms	Fonction	Présents	absents	Procurations
Mme. Patricia ROSA	Maire	X		
M. Willy EGARD	1 ^{er} Adjoint	X		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 ^{ème} Adjoint	X		
M. Yvon GUERRIER	3 ^{ème} Adjoint		X	P. ROSA
M. Gwénaél RUAU	4 ^{ème} Adjoint		X	
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal		X	H. ROUX
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale	X		
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale	X		
Mme Nadine CLERC	Conseillère Municipale		X	C. SIFFOINTE
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal	X		
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal	X		
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal		X	
Mme Aline LESENEY	Conseillère Municipale	X		
Mme Marlène MANGIN épouse BELAZZI	Conseillère Municipale		X	
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	X		
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale	X (arrivée au point n° 4)		
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale	X		
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal	X		

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Madame Christiane SIFFOINTE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1-Déclaration préalable - remplacement de la cabane de départ du télésiège "Plein Soleil"
- 2-Déclaration préalable - remplacement de la cabane d'arrivée du télésiège des "Moulins"
- 3-Déclaration préalable - déplacement de la cabane de chronométrage de la piste de Cupoire
- 4-Approbation cahier des charges de cessions communales lieudit "Pas à l'Ane"
- 5-Marché de maîtrise d'œuvre : traversée du centre des Carroz
- 6-Marché de maîtrise d'œuvre : aménagement secteur débutants
- 7-Location studio du RIS à Mme Gaëtane Guebey été 2010
- 8-Location d'un studio communal été 2010
- 9-Tarifs cirques
- 10-Tarifs restaurant scolaire 2010/2011
- 11-Tarifs restauration structure multi-accueil "La Souris Verte"

- 12-Tarifs commercialisés par l'Office de Tourisme
- 13-Convention avec l'IGESA Auvergne-Rhône Alpes pour le pâturage des chevaux de la brigade équestre sur la parcelle cadastrée section A n° 1119
- 14-Convention de mise à disposition du terrain communal cadastré section A n° 3427 pour l'activité tir à l'arc
- 15-Offre de concours de M. et Mme Sébastien BUISSON pour raccordement aux réseaux
- 16-Demande de subvention auprès du Conseil Général de Haute-Savoie pour sécurisation accès à l'ancienne mine
- 17-Modification du tracé PDIPR sentier touristique de la "Boucle de la Colonnaz"
- 18-Approbation du rapport sur l'eau et l'assainissement 2009
- 19-Travaux sur la piste Marvel : information du Conseil Municipal
- 20-Convention Commune/SDIS 74
- 21-Convention Commune/AFPS 73
- 22-Tarif restaurant scolaire St Sigismond
- 23-Tarif restaurant scolaire Chatillon

Madame le Maire évoque avant d'ouvrir la séance, l'annulation de la VTTtissime.

Elle confirme qu'une information a été faite auprès de la presse et des commerçants de la station par le biais d'un communiqué de presse.

Les actions menées par la Municipalité sont de plus en plus difficiles à réaliser, entravées par des intérêts privés. La commune réfléchit sur une autre version de la VTTtissime dans le cadre du Grand-Massif.

Elle précise par ailleurs, que les indicateurs de fréquentation de la station sont en augmentation par rapport aux stations voisines. Ils progressent d'année en année.

Déclaration préalable - remplacement de la cabane de départ du télésiège "Plein Soleil"

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à déposer au nom de la Commune une déclaration préalable pour la reconstruction d'une cabane de départ du télésiège "Plein Soleil", de 12 m², sur la parcelle communale cadastrée section B n° 2394.

Déclaration préalable - remplacement de la cabane d'arrivée du télésiège des "Moulins"

Mme le Maire est autorisée également à déposer une déclaration préalable pour la reconstruction de la cabane d'arrivée du télésiège des "Moulins", en remplacement de la cabane existante trop vétuste. La politique est d'uniformiser toutes les cabanes de remontées mécaniques. Cette cabane de 4 m² sera implantée sur la parcelle communale cadastrée section B n° 14.

Déclaration préalable - déplacement de la cabane de chronométrage de la piste de Cupoire

La cabane de chronométrage de la piste Cupoire, sera déplacée 80 m plus haut et positionnée dans l'axe de la piste. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à déposer une déclaration préalable sur la parcelle cadastrée section B n° 3.

Approbation cahier des charges de cessions communales lieudit "Pas à l'Ane"

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 27 janvier 2010 par laquelle le Conseil Municipal s'est engagé à la vente des parcelles communales situées au lieudit "Sur le Pas à l'Ane" cadastrées section B n° 5003-5005-5008-5010-5011, dans le cadre du projet d'aménagement de ce secteur en habitat abordable afin de maintenir une population permanente sur la Commune.

Cette vente sera assortie d'un cahier des charges doté de clauses anti spéculatives et d'affectation des terrains concernés afin d'en figer leur destination, selon le détail ci-dessous :

- l'acquéreur doit s'engager à déposer un permis de construire dans les 6 mois qui suivent la signature du compromis de vente, soit printemps 2011, au plus tard ;
- la construction à usage d'habitation devra être démarrée dans les 6 mois qui suivent la signature de l'acte authentique de vente, soit printemps 2012, au plus tard ;
- l'acquéreur devra emménager dans la construction réalisée dans un délai de 2 ans après le début des travaux ;
- la construction réalisée devra être à usage de résidence principale et ce, pendant un délai minimum de 12 ans à compter du dépôt de la déclaration d'achèvement des travaux.

En cas de revente du bien

- Si une revente intervient dans les 12 ans à compter de l'acquisition du terrain, la Commune bénéficiera d'un droit de préférence sur tout autre acquéreur.
- En cas d'une revente en résidence principal avec spéculation sur le prix : une indemnité pécuniaire est envisagée d'un montant de 70 €/m², correspondant à la différence entre le prix de vente consenti à 150 €/m² et le prix estimé par les Domaines à 220 €/m².
- En cas de revente en résidence secondaire avec spéculation, cette indemnité sera doublée, soit 140 €/m².

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le cahier des charges tel que présenté et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents afférents aux cessions à intervenir.

Madame ROSA précise que 6 parcelles feront l'objet de cette vente.

17 candidats ont été soumis à une sélection faite par un Huissier de justice, selon des critères bien définis. Sur les 14 familles recevables, 6 ont été retenues et ont pu choisir leur terrain.

Les compromis de vente interviendront en septembre/octobre 2010 et le phasage des différents engagements interviendra tel qu'évoqué précédemment conformément à la mise en place du cahier des charges.

Marché de maîtrise d'œuvre : traversée du centre des Carroz

M. EGARD, Premier Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que le choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du centre des Carroz (en aérien) a fait l'objet d'une mise en concurrence, selon les articles 33, 57 à 64 du Code des Marchés Publics :

- avis d'appel public à la concurrence envoyé au JOUE et au BOAMP le 30/04/2010
- réunion d'un jury constitué selon l'article 24-I du Code des Marchés Publics, les 15 et 30 juin 2010 pour analyser les offres, selon les critères suivants :
 - prix des prestations : 50 %
 - valeur technique : 50 %.

Au vu du rapport du Maire et après en avoir délibéré, parmi les huit offres remises, le Conseil Municipal accepte l'offre du groupement SITETUDES/VILLE ET TERRITOIRE/ATELIER BDa dont le mandataire SITETUDES est domicilié 132 cours Charlemagne à Lyon (2^{ème}).

Cette offre, d'un montant global de 124 500 € H.T. soit 148 902 € T.T.C. avec :

- une tranche ferme s'élevant à 29 568,75 € HT soit 35 364,23 € T.T.C

- une tranche conditionnelle : 94 931,25 € HT, soit 113 537,77 € T.T.C

a été considérée par le Jury comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Madame Patricia ROSA précise que la commune instruit un dossier auprès du Conseil Général en vue d'obtenir un financement de l'étude à hauteur de 50 %, comme pour l'étude précédente.

Monsieur Willy EGARD précise à la demande de Monsieur Christophe GREFFOZ, que le montant de la première étude réalisée pour la traversée en souterrain a coûté à la Commune environ 50 000 €.

Les travaux devraient être réalisés en 2014.

Madame Hélène ROUX demande que le dossier soit étudié d'une manière globale : traversée du centre, accès direct à la télécabine, circulation, sens de circulation, stationnement...

Messieurs Pierre EFFRANCEY et Christophe GREFFOZ seront associés à la réunion d'organisation par le maître d'œuvre.

Marché de maîtrise d'œuvre : aménagement secteur débutants

Monsieur Willy EGARD, Premier Adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'un pôle débutants sur le domaine skiable est envisagé afin de concentrer :

- un espace débutants,
- un jardin des neiges,
- une zone réservée aux animations hivernales, située en front de neige avec un accès direct aux pistes pour la population touristique.

Pour mener à bien cette opération de réhabilitation du secteur débutants, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de constituer un groupe de travail qui sera chargé de déterminer les besoins et le programme de cette opération et de mettre en place une procédure de mise en concurrence pour le recrutement d'un maître d'œuvre, conformément à l'article 74 du Code des marchés publics.

Monsieur Willy EGARD précise qu'il s'agit d'une restructuration générale des secteurs de Télé-Ecole et Figaro travaillée en collaboration avec les propriétaires concernés.

Une réunion de travail est à programmer avec le maître d'œuvre qui sera retenu, pour créer un réel front de neige résolvant les problèmes notamment du rassemblement des écoles de ski et du jardin des neiges avec un fil neige, espace à créer pour maintenir notre label "famille plus".

Il est confirmé à Madame Hélène ROUX, qui en fait la demande, que cette opération sera inscrite au budget annexe des remontées mécaniques.

Location studio du RIS à Mme Gaëtane GUEBEY été 2010

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de louer le studio du RIS à Mme Gaëtane GUEBEY, gestionnaire du centre équestre pour les mois de juillet et d'août 2010. Le montant de la location est fixé à 200 € nets par mois, comme l'été passé.

Location d'un studio communal été 2010

Le Conseil Municipal accepte de louer le studio situé à l'Adret à M. Valentin AUFFREY, salarié du service éducation-jeunesse, pour les mois de juillet et d'août 2010. Le montant de la location est fixé à 200 € nets charges comprises par mois.

Madame Hélène ROUX fait remarquer que ces loyers ne correspondent pas au marché. Madame Patricia ROSA confirme que les salaires n'étant pas très élevés, il s'agit d'un moyen d'aider le personnel.

Il est précisé que 4 élus se sont abstenus pour le vote de cette délibération :

- Mme Hélène ROUX détenant le pouvoir de M. BONHOMME
- Mme Laurence BOURSE
- Monsieur Christophe GREFFOZ.

Tarifs cirques

Les cirques et spectacles sous chapiteau bénéficiant d'un branchement au réseau électrique ainsi qu'au réseau d'eau communal se verront appliquer les forfaits suivants, durant leur séjour sur la Commune :

- branchement E.D.F. 20 €
- branchement eau 10 €

Par ailleurs, les tarifs d'emplacement en vigueur sont maintenus :

- structure de moins de 100 m², 1 représentation 35 €
- structure de plus de 100 m², 1 représentation 100 €

Monsieur Christophe GREFFOZ considère que ces tarifs ne sont pas assez élevés. Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

Tarifs restaurant scolaire 2010/2011

Madame Laurence BOURSE, Responsable de la commission éducation-jeunesse, relate le travail réalisé sur le quotient familial, visant à aider les familles les plus modestes.

Madame le Maire considère qu'il est judicieux d'appliquer un tarif à 0,50 €/repas pour les familles les plus modestes sans toutefois dépasser 4,50 €/repas pour les autres familles.

Monsieur Willy EGARD fait remarquer que le coût de revient du repas est de 7,48 € sans prise en compte des frais fixes du bâtiment. Il souhaite maintenir le principe appliqué depuis la création du restaurant scolaire :

- le prix maximum demandé aux familles ne doit pas dépasser le coût de fabrication du repas (4,50 € actuellement)
- ne pas imputer les frais d'encadrement.

Avec l'application du quotient familial 60 à 70 familles vont être aidées.

Il félicite Madame Laurence BOURSE pour le travail réalisé pour la mise en place du quotient familial.

La Commune subventionne à hauteur de 50 % le restaurant scolaire, ce qui représente une somme de 126 000 € pour l'année scolaire écoulée.

L'application du quotient familial proposé (calculé en prenant en compte les enfants de la maternelle au CM1) génèrera un surplus pour la commune de l'ordre de 3 000 € (les CM2 n'ont pas été pris en compte).

Madame H  l  ne ROUX demande si les parents qui ne travaillent pas peuvent b  n  ficier d'un tarif    0,50    ? Madame le Maire confirme que ce sera le cas, effectivement, car l'enfant concern   aura au moins un repas.

A partir de la rentr  e 2010/2011, le Conseil Municipal,    l'unanimit  , d  cide de facturer le prix du repas en fonction du quotient familial de chaque famille de fa  on    prendre en compte les facult  s contributives de chacun.

Tableau de correspondance Quotient familial/revenus			
Quotient familial	Revenus		
	(foyer fiscal avec 1 enfant) 2.5 parts	(foyer fiscal avec 2 enfants) 3 parts	(foyer fiscal avec 3 enfants) 4 parts
100	250	300	400
200	500	600	800
300	750	900	1 200
400	1 000	1 200	1 600
500	1 250	1 500	2 000
600	1 500	1 800	2 400
700	1 750	2 100	2 800
800	2 000	2 400	3 200
900	2 250	2 700	3 600
1 000	2 500	3 000	4 000
1 100	2 750	3 300	4 400
1 200	3 000	3 600	4 800
1 300	3 250	3 900	5 200
1 400	3 500	4 200	5 600
1 500	3 750	4 500	6 000
1 600	4 000	4 800	6 400
1 700	4 250	5 100	6 800
1 800	4 500	5 400	7 200
1 900	4 750	5 700	7 600
2 000	5 000	6 000	8 000
2 500	6 250	7 500	10 000
3 000	7 500	9 000	12 000

Tarifs ann  e scolaire 2010/2011 :

Quotient familial	Tarifs en ��
0-399	0,50
400-499	2,20
500-599	2,55
600-699	2,90
700-799	3,25
800-899	3,60
900-999	3,95
1 000-1 299	4,30
Sup��rieur �� 1 300	4,50
Tarif ext��rieur r��gulier	7,50

Toute famille ne connaissant pas son quotient familial devra fournir ses ressources annuelles ainsi que les différentes allocations perçues par la CAF afin que le calcul du QF puisse être fait. En l'absence de présentation des justificatifs, le barème maximum sera appliqué, soit 4,50 €.

Tarifs restauration structure multi-accueil "La Souris Verte"

Les enfants permanents de la Souris Verte peuvent disposer d'un repas sur place. La facturation jusqu'à présent correspondait à une heure de garderie et ne faisait pas l'objet d'une facturation spécifique.

A la demande de la CAF de Haute-Savoie, une tarification basée sur le quotient familial sera mise en place et émanera du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les tarifs proposés par la commission éducation-jeunesse, selon le détail ci-dessous, pour une mise en application à compter du 1^{er} septembre 2010 :

QF	Tarif en €
0-499	0,50
500-699	0,80
700-899	1,10
900-1 099	1,40
1 100-1 199	1,70
1 200-1 299	1,90
1 300-1 399	2,10
1 400-1 499	2,30
1 500-1 599	2,70
1 600-1 699	3,00
sup. à 1 700	3,50

Il est précisé que ces nouveaux tarifs, permettront d'adapter la facturation aux revenus des familles tout en réduisant le déficit de la Commune de 12 000 € à 9 300 €.

Madame Hélène ROUX demande si un tarif pour les enfants extérieur à la Commune a été envisagé. Ce point fera l'objet d'une réunion de travail de la commission éducation jeunesse.

Tarif restaurant scolaire St-Sigismond

Dans le cadre du marché de prestations de service entre les communes d'Arâches La Frasse et de St-Sigismond pour la confection et la livraison de repas au groupe scolaire de St-Sigismond, le Conseil Municipal, fixe pour l'année scolaire 2010/2011 le tarif du repas à 6,48 €.

Tarif restaurant scolaire Chatillon

Dans le cadre du marché de service pour la production de repas par le restaurant scolaire des Carroz au profit du groupe scolaire de Chatillon/Cluses, le Conseil Municipal fixe, pour l'année scolaire 2010/2011, le prix du repas à 5,35 €.

Monsieur Willy EGARD fait remarquer que la différence de tarif entre les communes de Chatillon et de St-Sigismond réside dans le fait que la commune de St-Sigismond bénéficie en plus de la fabrication des repas, de la livraison et de l'accompagnement par une personne salariée du restaurant scolaire.

Tarif adulte du restaurant scolaire 2010/2011

Pour l'année scolaire 2010/2011, le Conseil Municipal fixe à la majorité, le tarif adulte au restaurant scolaire des Carroz à 7 € par repas.

Monsieur Willy EGARD précise que ce tarif sera appliqué à tous les employés. Ces repas ne font pas l'objet d'une livraison sur site.

Madame Laurence BOURSE fait remarquer que l'an dernier un tarif supérieur avait été voté à l'unanimité pour être ensuite revu à la baisse. Cela ne lui paraît pas justifié.

Cinq élus ont voté contre cette délibération :

- Madame Hélène ROUX détenant le pouvoir de Monsieur Nicolas BONHOMME
- Madame Laurence BOURSE
- Monsieur Pierre EFFRANCEY
- Monsieur Christophe GREFFOZ.

Tarifs commercialisés par l'Office de Tourisme

Dans le cadre de la vente des produits commercialisés par l'Office de Tourisme, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants à compter du 22 juillet 2010.

REGIE ACCUEIL

Désignation	Tarifs
Photocopies	0,20 €
Télécopies	1,50 €
Bonnets de Mère Noël - Bougie - Guide de la région - Luminoux	2,00 €
Carte de VTT	3,90 €
Affiches station - Mug - Recueil 60 ans - Sommelier	4,00 €
Carte de randonnée - Couteaux - Tapis de souris	6,00 €
Chaussettes de vélo	8,00 €
Tee-shirt - Casquette - Posters des Alpes	12,00 €
Champagne "Collector"	20,00 €
Maillot de vélo	60,00 €
Veste de vélo chasuble manches courtes	65,00 €
Veste de vélo manches longues	80,00 €
Tenue de vélo complète de l'année (cuissard + maillot)	110,00 €
Tenue de vélo complète des années précédentes	50,00 €
Maillots de vélo des années précédentes	20,00 €
Maillot de vélo JPP - 9 de Coeur	
Plaque Cavalcime	12,00 €
Polaire Cavalcime	30,00 €

Convention avec l'IGESA Auvergne-Rhône Alpes pour le pâturage des chevaux de la brigade équestre sur la parcelle cadastrée section A n° 1119

La Brigade équestre étant dotée de 3 équidés, il convient de les parquer pour leur pâturage. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte une convention entre la Commune et l'IGESA Rhône Alpes-Auvergne pour les modalités d'une mise à disposition par l'IGESA au profit de la commune de la parcelle cadastrée section A n° 1119, propriété du centre de vacances "La Croix des 7 frères" à Arâches.

Cette convention est conclue pour la période allant du 25 juin au 31 août 2010, à titre gracieux.

Convention de mise à disposition du terrain communal cadastré section A n° 3427 pour l'activité tir à l'arc

Dans le cadre des activités sportives de l'été, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'une emprise de la parcelle communale cadastrée section B n° 3427 lieudit "Les Malaichères" pour l'activité de tir à l'arc.

Le terrain et le matériel nécessaire à cette activité seront mis à la disposition de Monsieur STESCHENKO, domicilié 156 allée du Clos Charlemagne à Bonneville, du 14 juillet au 18 août 2010 moyennant une redevance fixée à 10 % du chiffre d'affaires généré par cette activité.

Offre de concours de M. et Mme Sébastien BUISSON pour raccordement aux réseaux

Madame le Maire informe l'assemblée de la proposition faite par M. et Mme Sébastien BUISSON de participer financièrement à la réalisation de travaux de raccordement aux réseaux pour les habitations du secteur du Lay d'En Bas, dont la leur. Leur proposition s'élevant à la somme de 1 940.40 € a été calculée au prorata de la superficie de leur terrain desservi par les réseaux d'eau potable, d'assainissement, EDF, France Telecom et pluviales qui seront réalisés au cours de l'été 2010.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation financière de M. et Mme BUISSON.

Demande de subvention auprès du Conseil Général de Haute-Savoie pour sécurisation accès à l'ancienne mine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie pour les travaux de sécurisation du sentier "La boucle de la Colonnaz" qui arrive en amont du site de l'ancienne mine et du chemin rural d'accès à la Colonnaz. Ces travaux consistent en la pose d'un escalier.

Modification du tracé PDIPR sentier touristique de la "Boucle de la Colonnaz"

Monsieur Georges THIBAUT, responsable de la commission communale développement durable-environnement rappelle que l'itinéraire de "La boucle de la Colonnaz" a fait l'objet d'une inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) par délibération du Conseil Municipal en date du 23.10.2008.

Cet itinéraire traversant la route départementale au niveau du lieudit "Le Pas à l'Ane", il est proposé, par mesure de sécurité, d'en modifier le tracé et d'envisager un départ au lieudit "Les Servages" à proximité du parc de stationnement (départ commun à plusieurs secteurs de randonnées).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'itinéraire suivant : départ de la station des Carroz-les Servages-Pas à l'Ane-la Colonnaz-Tête de Louis Philippe-Col de la Frête-retour par le chemin des Cordées et son aménagement.

Approbation du rapport sur l'eau et l'assainissement 2009

Monsieur Willy EGARD résume le rapport sur l'eau et l'assainissement 2009 attirant l'attention des élus sur les points suivants :

Eau

- Un réseau de 35 kms de canalisations d'eau
- 1 497 abonnés
- Une qualité d'eau desservie excellente
- Peu de fuites d'eau sur le réseau avec un rendement de 76 %.

Assainissement

- 1 317 abonnés
- 150 foyers en assainissement non collectif
- La station d'épuration a produit 32 tonnes de boues pour l'épandage.

Le rapport fait ressortir une bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée sur l'ensemble des réseaux.

En conclusion : un très bon travail réalisé par le service de l'eau et de l'assainissement.

Par ailleurs, le schéma directeur des ressources en eau fait apparaître qu'il n'y a plus de ressources nouvelles à exploiter. Dans l'avenir des investissements seront à réaliser pour accroître nos ressources en eau.

Questions diverses

Travaux sur la piste Marvel : information du Conseil Municipal

Monsieur Georges THIBAUT informe le Conseil Municipal des travaux réalisés sur la piste Marvel (domaine skiable de Morillon) pour lesquels la commune a donné un avis favorable, pour les parcelles communales concernées. Il s'agit de travaux de drainage pour l'entretien de la piste Marvel et de reprofilage de cette dernière afin de favoriser le passage du F.T.T. (fauteuil tous terrains) pour personnes à mobilité réduite.

Convention Commune/SDIS 74

A la demande du SDIS de Haute-Savoie pour réaliser ses entraînements, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer une convention avec ce dernier pour la mise à disposition partielle durant les mois de juillet et d'août de chaque année, des structures sportives communales suivantes :

- piscine
- salle de musculation
- salle polyvalente du Mt-Favy
- mur d'escalade Espace Serveray.

Il est précisé que ces structures ne pourront être utilisées par le SDIS 74 que si elles sont libres de toute autre occupation.

Cette convention est consentie à titre gracieux.

Convention Commune/AFPS 73

Afin de disposer d'une couverture secouriste lors des animations des 24 et 25 juillet 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer une convention avec l'AFPS 73 (Association Française des Premiers Secours de Savoie).

Cette dernière mettra à la disposition de la Commune des moyens matériels et humains et sera responsable des secours sur les lieux les :

- 24 juillet 2010 de 15 h 30 à 17 h 00
- 25 juillet 2010 de 10 h 00 à 17 h 30.

En contre partie de ces prestations, la Commune s'acquittera envers l'AFPS 73 de la somme de 1 250 € nets.

Information

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un appel à candidature pour le poste de Directeur de l'école de musique a été fait sur la France. 10 candidats ont été reçus en Mairie.

Le nouveau Directeur prendra ses fonctions en septembre ou octobre prochain.

Il s'agit d'un professeur diplômé, pratiquant le saxophone (chef de pupitre).

En plus de ses fonctions au sein de l'école de musique, il aura en charge l'Harmonie Municipale, la Chorale et participera à l'animation de la station.